

BILAN DE LA CONCERTATION

La révision allégée N°1 du PLU de Mas Grenier a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire Grand Sud Tarn et Garonne le 23/02/2023.

Les **modalités de concertation** prévues par cette délibération étaient les suivantes :

- **Organisation d'une réunion publique**
- **Ouverture d'un registre de concertation à disposition du public en mairie et au siège de la communauté de communes**
- **Informations sur le site internet de la communauté de communes.**

La communauté de communes se réservait la possibilité de mettre en place tout autre forme de concertation publique si cela s'avérait nécessaire.

L'ensemble des modalités de concertation prévues a été respecté :

- **Réalisation d'une réunion publique à la salle des fêtes de Mas Grenier**
- **Informations sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune**
- **Mise à disposition du public d'un registre de concertation à la mairie et au siège de la Communauté de communes**

Des modalités de concertation supplémentaires ont été mises en place :

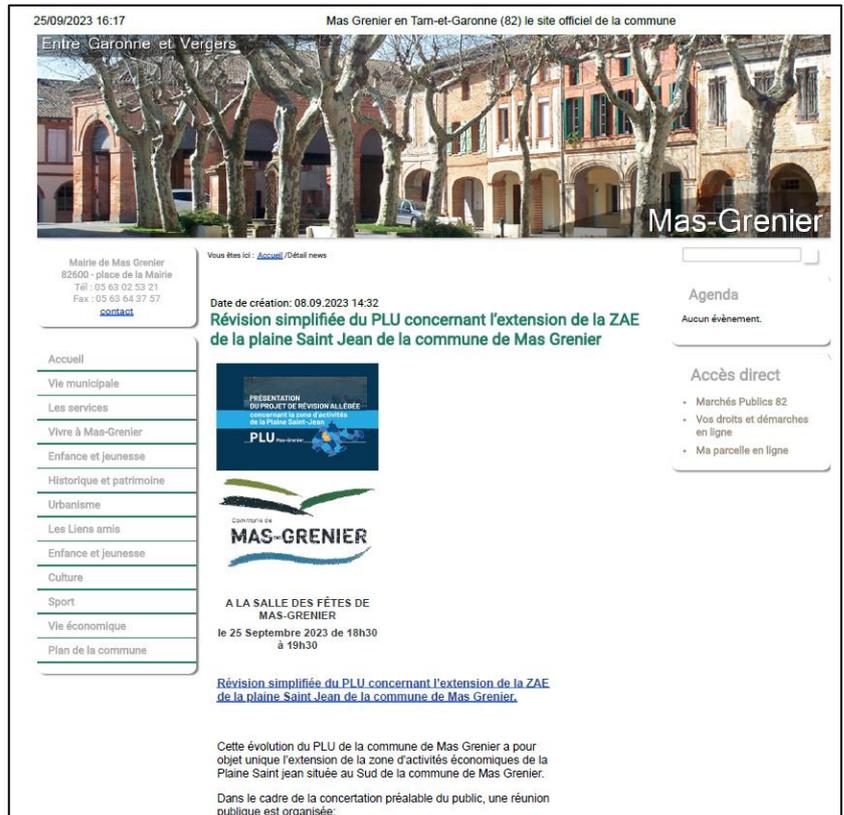
- **Installation d'un panneau d'exposition dans les locaux de la mairie de Mas Grenier**
- **Mise à disposition d'éléments du projet de révision au fur et à mesure de l'avancement des études**

LES MODALITES MISES EN PLACE

1. LA REUNION PUBLIQUE

La réunion publique a eu lieu le lundi 25 septembre 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de Mas Grenier.

Elle a été annoncée par voie d'affichage en différents lieux de la commune (mairie, école, zone de la plaine de St Jean, halle, salle des fêtes) et sur les sites internet de la mairie et de la communauté de communes.



Ecole



Mairie



Ecole St-Jean



Halle



Salle des fêtes

AR Prefecture

082-200066652-20231127-20231127_276-DE

Reçu le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023

Une dizaine de participants étaient présents à cette réunion publique.

Le projet de révision allégée est présenté, notamment la procédure, l'objet de la révision et les résultats des enjeux environnementaux.

Les échanges avec la salle ont principalement porté sur le projet d'extension d'Embellie Façade, notamment sur l'accessibilité et la présence de la canalisation, ainsi que sur les délais de la procédure de révision allégée.

La réunion publique s'est déroulée dans un bon esprit et s'est terminée à 19h30.



Reunionpublique

2. INFORMATIONS SUR LES SITES INTERNET

Des informations ont été mises à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes, ainsi que sur celui de la Mairie.

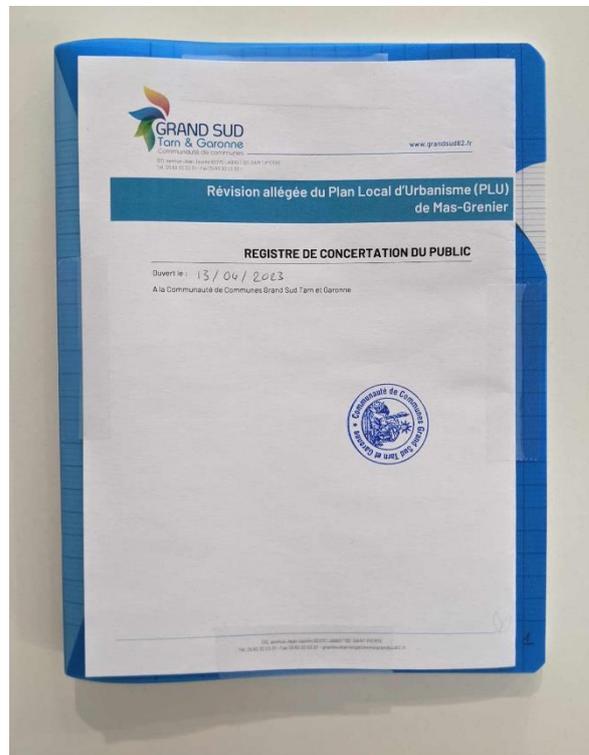
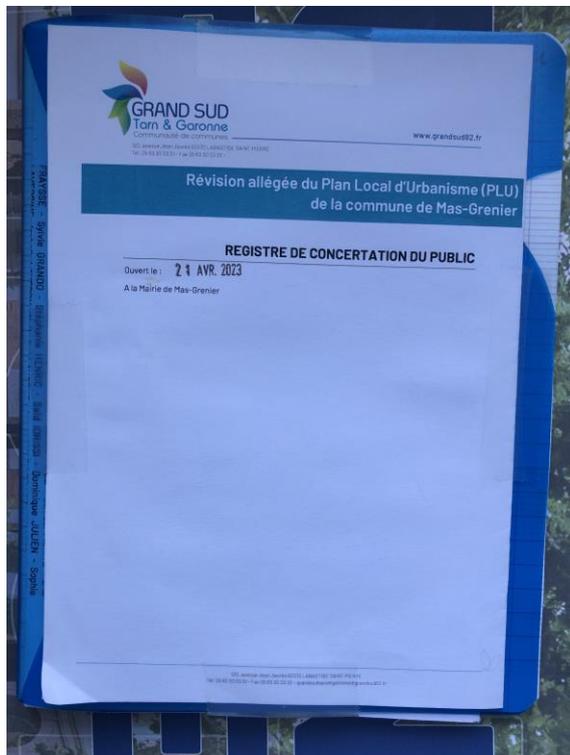


La présentation de la réunion publique a notamment été mise à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes.



3. LE CAHIER DE RECUEIL DES OBSERVATIONS

En plus des éléments du dossier de révision allégée et du panneau de concertation installé en mairie, des registres ont été mis à la disposition du public pour recueillir les observations sur cette évolution du PLU à la mairie de Mas-Grenier et au siège de la Communauté de communes. Aucune observation n'a été déposée sur les cahiers de concertation mis à disposition.



4. LE PANNEAU DE CONCERTATION

Un panneau d'exposition en couleur, format A0, a été réalisé et exposé dans le hall de la mairie jusqu'à l'arrêt de la révision allégée du PLU (voir photos en page suivante). Il a porté sur la présentation du contexte de la révision allégée, la présentation du site, les modifications apportées au PLU.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE
REVISION ALLEGEE DU PLU DE MAS GRENIER

CONTEXTE

La révision allégée porte sur la redéfinition du périmètre de la zone UE de la Gresse, dite de la Plaine de Saint Jean, afin de favoriser le maintien, le développement et la sécurité des entreprises existantes : Embellie Façades et Unicoque.

Dans la mesure où cette évolution a uniquement pour objet de réduire une zone agricole sans porter atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Mas Grenier, une procédure de révision allégée est engagée.

La révision allégée a été prescrite par délibération en conseil communautaire le 23/02/2023.

LE SITE

La zone d'activités de la Gresse dite de la plaine de Saint Jean (zone UE, 4,2 ha) se situe au sud du bourg de Mas Grenier. Elle est actuellement occupée par une friche agro-industrielle, les Silos Arterris, et par l'entreprise Embellie Façades.



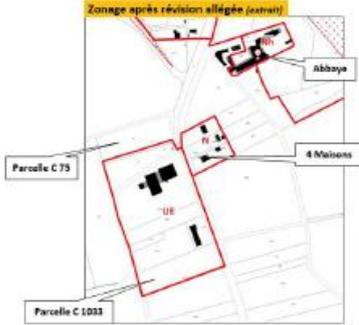

LES MODIFICATIONS APORTEES PAR LA REVISION ALLEGEE

Cette redéfinition se traduit par une modification du zonage du PLU :

- Au sud : une extension de la zone UE de 7 272 m² (parcelle C1033) sur un secteur actuellement en friche ;
- Au nord : une réduction de la zone UE de 6 792m², avec un reclassement en zone Agricole de la parcelle C75.

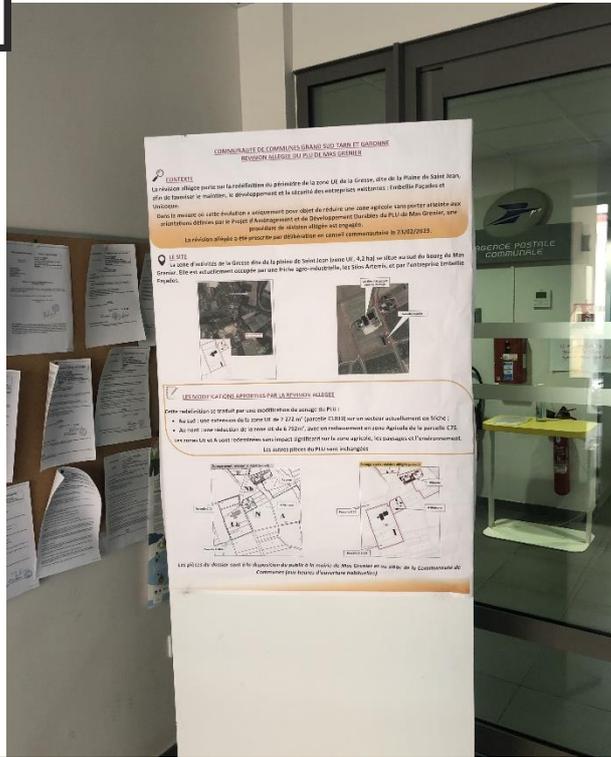
Les zones UE et A sont redessinées sans impact significatif sur la zone agricole, les paysages et l'environnement.

Les autres pièces du PLU sont inchangées

Les pièces du dossier sont à la disposition du public à la mairie de Mas Grenier et au siège de la Communauté de Communes (aux heures d'ouverture habituelles).

082-200066652-20231127-20231127_276-DE
Reçu le 28/11/2023
Publié le 28/11/2023



CONCLUSION

La concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute la phase d'études de la révision allégée N°1 du PLU de Mas Grenier.

Toutes les modalités prévues ont été effectuées, des modalités complémentaires ont été mises en place dont un panneau d'exposition.

La participation à cette concertation a été modeste mais s'est déroulée dans un climat très apaisé.

L'information a largement été diffusée, des pièces du dossier étaient présentes physiquement à la Mairie de Mas-Grenier et au siège de la Communauté de communes et téléchargeables sur le site internet de la communauté de communes.

Les registres de concertation n'ont fait l'objet d'aucune demande.